

Grand excès de vitesse : attention à la confiscation du véhicule

La confiscation du véhicule en cas de grand excès de vitesse est une peine justifiée, rappelle la Cour de cassation dans une décision du 10 février 2016.

Il arrive, emportés par l'élan, que certains automobilistes commettent de grand excès de vitesse. Gare aux conséquences ! La cour de cassation a estimé justifiée la saisie définitive de la voiture...

Grand excès de vitesse : attention à la confiscation du véhicule